



## Communiqué de presse

Vendredi 24 mai 2024

### **La SNCF Voyageurs Auvergne conventionne avec le SMTC-AC pour son Plan de Mobilité Employeur**

**Vendredi 24 mai, Antoine Gigon-Depeiges, Directeur Lignes Auvergne et François RAGE, Président du SMTC-AC ont signé une convention SMTC'Pro dans le cadre de la mise à jour de son Plan de Mobilité Employeur (PdME). Soucieuse de son impact environnemental dans toutes ses dimensions dont celle de la mobilité de ses employés, et dans le respect de la législation, la SNCF Voyageurs souhaite poursuivre son engagement et le renforcer grâce à un accompagnement du SMTC-AC.**

Le Plan de Mobilité Employeur est un ensemble de mesures qui visent à optimiser et augmenter l'efficacité de l'ensemble des déplacements liés à l'activité professionnelle d'un employeur (diminuer les émissions polluantes, réduire le trafic routier, ou encore agir sur le coût de la mobilité). En conventionnant avec le SMTC-AC, la structure est accompagnée tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions sur lequel elle s'engage.

#### **Un fort potentiel de report modal**

Un diagnostic interne a été réalisé pour élaborer au plus juste ce nouveau PdME, il met en avant un fort potentiel de report modal :

- Le siège de la SNCF Voyageurs permet une bonne desserte en transports en commun : 11 lignes T2C ont un arrêt à moins de 500 m et 6 à moins d'1 km ;
- 33 % de l'effectif réside à moins de 400 m d'un arrêt d'une des lignes identifiées et 87% à moins de 5 km ;
- 81 % des agents interrogés utilisant leur voiture individuelle seraient prêts à réduire son utilisation au profit d'un mode doux ou actif.

#### **Adapté et renforcé**

Le groupe SNCF a signé sa première convention Plan de Mobilité Employeur avec le SMTC-AC, pour les agents du territoire, en 2009. A la suite des évolutions du groupe, la SNCF Voyageurs

a décidé de s'engager, pour la période 2024-2029, dans de nouvelles actions visant à adapter et renforcer son engagement initial hérité du groupe.

Par exemple :

- inciter au covoiturage grâce à la création d'une communauté sur une plateforme, en partenariat avec l'association Covoiturage Auvergne,
- créer et participer à des événements sur le thème de la mobilité,
- faciliter l'usage des transports en commun et du vélo pour les déplacements professionnels et domicile-travail, en faisant la promotion de la prise en charge de 75% de l'abonnement T2C et C.vélo, et du Pass Carmillon (tarifs préférentiels pour les collaborateurs SNCF, sur l'ensemble du réseau national et international.)

Vertueux pour la structure, les employés et l'environnement, ce partenariat établi avec la SNCF Voyageurs fera l'objet d'un accompagnement et d'évaluations régulières par le SMTC-AC pour en faire un véritable outil du management de la mobilité de l'employeur.

**Contact presse :**

[communication@smtc-clermontferrand.com](mailto:communication@smtc-clermontferrand.com) - 04 73 44 68 68